



Création d'une eurl immobilier

Par **gina**, le **24/05/2008** à **19:34**

Bonjour je souhaite créer une eurl et me spécialisée en recherche foncière pour promoteurs sur toute la France
une agence immobilière serait d'accord de me couvrir avec sa carte de transaction vu que cette activité est très réglementée avec la loi Hoguet
j'aimerais savoir si cela me serait possible de créer cette structure en mentionnant dans mes statuts- ceci :??

négociation immobilière et consultant en recherches foncières pour promoteurs, constructeurs, et toutes opérations immobilières sous couvert impérativement d'une carte T de transaction d'une agence immobilière habilitée à cet effet et dont un contrat serait passé entre TOUSTERRAINS et celle-ci, la profession immobilière étant réglementée dans le cadre des dispositions de la loi N°70-9 du 2 Janvier 1970 (dite loi « Hoguet ») et de son décret d'application N°72-678 du 20 Juillet 1972

Je vous remercie de votre réponse